

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 44 - décembre 2007

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

S'il est un sujet d'actualité, avec juste raison, c'est celui du réchauffement climatique et de toutes les conséquences qui en découlent. Ce réchauffement est tributaire de la production de CO2 donc, principalement, de la consommation mondiale d'énergies fossiles telles que le pétrole, le gaz ou le charbon. Il s'avère, et cela est trop souvent oublié, que les réserves mondiales d'énergie fossile ne sont pas intarissables mais limitées. Même si les avis des experts divergent quelque peu, en tenant compte de la croissance annuelle de la demande, de l'ordre de 2%, l'échéance est inférieure à un siècle. En d'autres termes, c'est demain comme est demain l'échauffement de quelques degrés de la température qui aura des conséquences souvent difficiles à imaginer, dans tous les domaines.

Deux enjeux fondamentaux pour un même combat qui devrait, à tout le moins, faire l'objet d'un accord mondial unanime. A en juger par le comportement lamentable des pays les plus gros producteurs de gaz à effet de serre, lors de la récente conférence de Bali, il y a de quoi se révolter. Qu'une "feuille de route" en faveur des actions à mettre en œuvre soit bloquée par les Etats Unis, après leur refus de signer les accords de Kyoto, est inacceptable. Les pays les plus développés se doivent d'être les leaders de l'action en faveur de la diminution des GES, de même qu'ils doivent l'être dans le domaine de la consommation énergétique. Nous en sommes loin et les positions politiques sont sous-tendues par des intérêts économiques à court terme dont le monde entier sera victime.

Le récent Grenelle de l'environnement a pris particulièrement en compte le réchauffement climatique, un catalogue de mesures a été établi, il reste au législateur à traduire ces vœux dans les faits, envers et contre les intérêts particuliers qui ne manqueront pas de se manifester. C'est l'avenir des générations futures qui est en jeu.

Jacques Zeimert

## L'eau, un milieu prioritaire

**Dans la dernière lettre d'information de la Commission Locale de l'Eau du bassin Layon-Aubance, Jacques Zeimert, qui représente la Sauvegarde de l'Anjou au sein de cette commission, a formulé quelques réflexions concernant les obstacles rencontrés pour atteindre une bonne qualité de l'eau. Avec l'aimable accord du président de la C.L.E nous publions ces propos qui nous concernent tous.**

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération départementale d'associations qui œuvre depuis plus de quarante ans dans le domaine de la protection de l'environnement, des sites et monuments. Elle a d'ailleurs été la première association agréée dans le département, en 1978. C'est dire l'intérêt porté, depuis de longues années, aux problèmes de l'eau tant du point de vue de la quantité que de la qualité.

La loi a reconnu que "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation". Le patrimoine est ce que l'on tient par héritage des ascendants. Force est de constater que, depuis un demi-siècle, ce patrimoine a été fortement dégradé et continue de l'être malgré les volontés affichées et rarement suivies d'effets, simplement parce qu'il n'existe pas une volonté politique de mettre en œuvre les actions nécessaires face aux pressions de toutes sortes. Quelques exemples :

- L'irrigation est grande consommatrice d'eau, parfois au détriment des débits d'étiage indispensables à l'équilibre biologique des rivières. Qu'à cela ne tienne, des cultures, même très ordinaires, sont subventionnées si elles sont irriguées.

- Les phosphates d'origine ménagère sont un facteur d'eutrophisation des rivières. Il a fallu attendre plus de dix ans pour interdire le phosphate dans les lessives alors cela existait depuis longtemps, en Suisse par exemple.

- La France est le troisième consommateur mondial de phytosanitaires. Ces produits toxiques et dangereux pour la santé, se retrouvent dans les rivières avec des teneurs qui ne diminuent pas, et même qui augmentent (le Layon en est un exemple). L'utilisation de solutions alternatives

pour l'agriculture ne résiste pas à la pression des industries chimiques.

Les engrais, pour augmenter les rendements agricoles, se retrouvent sous forme d'une pollution diffuse dans les rivières où nitrate et phosphore sont les deux éléments fondamentaux de l'eutrophisation. Les derniers points gagnés en rendement coûtent très chers à l'exploitant et encore plus à l'environnement dont le prix de la dégradation n'est jamais chiffré.

Le respect de l'hydromorphologie des rivières est indispensable à leur bon état et incite à la suppression d'un certain nombre d'obstacles artificiels, il ne devrait plus être d'actualité d'en créer de nouveaux.

La Commission Locale de l'Eau, à l'échelle d'un bassin-versant, permet de réunir les différents partenaires concernés par le sujet, de dialoguer, de confronter les idées et d'établir une stratégie commune, le SAGE, pour atteindre des objectifs dans un délai fixé. C'est un outil indispensable mais insuffisant. Il appartient à chacun de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, sans faux-fuyants et sans esquiver ses propres responsabilités. L'expérience démontre qu'il y a toujours des raisons, souvent fallacieuses, pour s'affranchir de ceux-ci et des contraintes qui en découlent. Il appartient aux représentants de l'Etat de faire preuve de rigueur, d'autorité, pour que la réglementation soit respectée. Dans le domaine de l'eau, la mansuétude ne devrait plus être de mise mais ce n'est pas toujours le cas, il reste alors, en dernier recours, aux associations comme la Sauvegarde de l'Anjou à demander au juge de dire le Droit. Ce n'est pas par plaisir mais par devoir.

## Le Plan Loire Grandeur Nature 2007 / 2013

Dans la lettre d'information N° 42, le futur PLGN avait été présenté, tel qu'il était envisagé fin 2006. Depuis lors, celui-ci a fait l'objet de retouches, à la marge, concernant les objectifs mais beaucoup plus conséquentes concernant le financement prévisionnel pour la période 2007-2013. A l'époque, celui-ci était envisagé à hauteur d'environ 400 M alors que l'enveloppe prévisionnelle, telle qu'elle apparaît dans le document définitif, n'est que de 261,79 M. C'est une diminution significative.

Ce Plan Loire Grandeur Nature N°3 fait l'objet d'un contrat signé entre l'Etat et l'Etablissement public Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les 9 Régions du Bassin de la Loire et de ses affluents.

Quatre grands enjeux ont été retenus :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents,
- Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales en danger,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement

- la prise de conscience du risque d'inondation par le plus grand nombre d'acteurs,

- la prise en compte explicite du risque dans la gestion des territoires, les aménagements, les activités et les comportements,

- la planification complète de la gestion de crise,

- la réduction significative des impacts directs et indirects des inondations à venir (risques humains, désordres, dommages, perte d'activité, etc.)

2- Le projet "Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile" a pour objectifs la préservation des vies humaines et la limitation des dégâts qu'une inondation majeure pourrait occasionner en mettant en oeuvre :

- des travaux et études sur les levées
- des travaux et études de restauration du lit

3- Le projet "Eau, espaces, espèces" a pour objectif de contribuer à :

- la préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones humides,
- la préservation et la restauration de la diversité biologique
- la sauvegarde des poissons grands migrateurs
- l'expérimentation de la restauration de la qualité hydrologique et morpho-

tourisme patrimonial.

5- Le projet "Recherches, données, information" a pour objectif premier de donner de l'envergure à la recherche ligérienne en renforçant son développement, sa visibilité et sa lisibilité portant sur des travaux marquants, des échanges d'expérience significatifs et des transferts de savoir faire.

6- Le projet "Estuaire de la Loire" a pour objectif principal de rétablir un fonctionnement hydraulique et hydrosédimentaire très complémentaire entre l'aval estuarien et l'amont de Nantes où le relevé de la ligne d'eau doit redevenir une priorité d'actions.

Les coûts induits par ces grands projets font l'objet d'une répartition des charges entre les co-signataires du contrat, selon le tableau ci-dessous. (en millions d'euros) La colonne Régions correspond à la participation de toutes les régions alors que la colonne Pays de la Loire indique la quote-part spécifique à celle-ci. AELB est l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, EPL est l'Etablissement Public Loire et CNDS, au financement anecdotique, est le Centre National pour le Développement du Sport.

Grands projets	ETAT	AELB	EPL	REGIONS	TOTAL	Pays de la Loire
Prévention des inondations	42	1	6	29,448	78,448	20,2485
Ouvrages domaniaux	30,2		2,6	15,685	48,485	3,685
Eau, Espaces, Espèces	8	20	4	20,980	52,980	6,28
Valorisation patrimoine	15,435	0,5 (CNDS)	3,7	36,657	56,292	10,857
Recherche, information	1,3 (p.m.)	1	4	1,9	6,9	0,4
Estuaire	0	11	1	6,685	18,685	6,685
<b>TOTAL</b>	<b>95,635</b>	<b>33 + 0,5</b>	<b>21,3</b>	<b>111,355</b>	<b>261,79</b>	<b>48,1555</b>

durable,

- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.

Ces objectifs sont déclinés en six grands projets :

1- Le projet "Prévention des inondations" dont les résultats attendus sont

logique des cours d'eau, -etc

4 - Le projet "Valorisation du patrimoine et développement durable" dont l'objectif est de conforter la valorisation du patrimoine ligérien en l'inscrivant dans une démarche de développement durable qui s'appuiera notamment sur l'essor d'un

Le dispositif de suivi et de mise en oeuvre de ce PLGN est assez complexe compte tenu du nombre de partenaires, des territoires concernés et de l'importance des projets.

Il convient de noter :

- 1 La conférence des acteurs, qui est réunie annuellement à l'échelle du bassin, est constituée des repré-

## Usine Cannelle, aux Ponts-de-Cé

Mi-juillet, la nouvelle apparaissait au grand jour : la Municipalité des Ponts-de-Cé avait vendu l'ancienne usine Cannelle, dont elle était propriétaire, à la Sté EFFAGE pour faire un hôtel de grand standing, dans la belle maison bourgeoise, et une résidence hôtelière de 110 appartements (T1 à T3) à la place de l'usine. Les premiers surpris furent évidemment les habitants de cette partie historique de l'île dont le charme n'échappe à personne. Comme il fallait s'y attendre, cela a soulevé un tollé de protestations et la création d'associations locales pour s'opposer au projet. Un tel projet, aussi important, se partage, d'abord au sein du Conseil Municipal, mais aussi avec la population concernée au premier chef. Cela fut loin d'être le cas et la situation tendue qui prévaut actuellement est le fruit naturel d'une totale absence d'écoute. Certes, l'ancienne usine Cannelle devait, un jour ou l'autre, disparaître au profit d'autre chose. Il est possible de comprendre que des projets de constructions à vocation culturelle, comme la médiathèque, aient été envisagés et abandonnés, pour des contraintes en partie techniques,



mais de là à considérer le projet actuel comme la meilleure solution laisse dubitatif. Dans un site particulièrement sensible aux inondations, comment peut-on se permettre de considérer que c'est une bonne solution alors que le Plan de Prévention des Risques d'inondation stipule qu'un des objectifs, pour les zones bleues auquel appartient en grande partie le site concerné, est la limitation de la densité de population. Dans le genre, avec au minimum deux

cents locataires, ce projet relève de l'inconscience ou de la méconnaissance de la problématique des inondations. Il ne suffit pas d'être hors d'eau, il y a, aussi, toutes les contingences liées au fait d'être entouré d'eau. Il existe bien d'autres problèmes relatifs à l'urbanisme que les associations locales ont à cœur de traiter.

La Sauvegarde de la Loire angevine, outre le fait que la finalité du PPRi est bafouée, veillera particulièrement à l'impact architectural sur le paysage urbain représenté par le front de Loire dans cette partie de la commune. La caractéristique fondamentale est l'horizontalité de la ligne de faitage des constructions, comme dans toutes les communes riveraines de la Loire, et il est à craindre que cet impératif soit difficile à observer compte tenu du nombre d'appartements. La surface au sol étant une contrainte incontournable la hauteur peut apparaître comme le degré de liberté permettant de tenir la programmation de 110 appartements et les représentants d'Effage ne sont pas dupes en prenant la cime des arbres comme référence pour être

rassurants. Il suffit de traverser la Loire pour regarder le paysage et constater la réalité qui est bien différente.

Le propos n'est pas de dire qu'il fallait conserver cette friche industrielle mais il est d'affirmer que le projet n'est pas en rapport avec le contexte local et qu'un véritable débat aurait été nécessaire. La vie d'un quartier appartient aussi bien à ceux qui y habitent qu'à ceux qui le gouvernement.

## P.L.G.N. N°3 (suite)

sentants de l'Etat, de l'AELB, de l'EPL, des Conseils régionaux, des villes et agglomérations, des SICALA, des associations, etc. Son rôle est de suivre l'avancement des projets, d'analyser les adaptations nécessaires, de participer aux prises de décisions stratégiques et d'être un lieu de débat et de concertation.

-2 Le Comité de gestion, réuni au moins deux fois par an, est constitué des signataires du contrat de projets et des pilotes de plateformes (les plateformes étant la partie des grands projets vue par chacun des financeurs). Son rôle est d'arrêter les propositions de programme à l'échelle du bassin, analyser et améliorer éventuellement le déroulement du PLGN, rendre les arbitrages collectifs nécessaires, etc.

-3 Les Comités régionaux. Constitués des financeurs et acteurs, leur géométrie peut être adaptée aux spécificités régionales. C'est essentiellement une structure de concertation locale, de cohérence territoriale et de propositions.

- 4 Le pilotage des grands projets.

Chaque grand projet est suivi par un groupe de travail dont la mission est de nourrir la réflexion, d'organiser l'information et de contribuer à la programmation.

- 5 Un Conseil scientifique, constitué de scientifiques de haut niveau, nationaux ou internationaux, assure l'interface entre la recherche et les acteurs. Il conseille, en particulier, la conférence des acteurs et le comité de gestion. Il formule un avis sur les programmes et les projets de recherche.

Pour conclure, le Plan Loire Grandeur Nature, 3ème phase, est à la fois ambitieux et complexe à mettre en oeuvre compte tenu du nombre des partenaires. Il reste à espérer que sa déclinaison, au cours des années, se fera harmonieusement et que les programmations financières seront tenues par chacun des contractants ce qui est loin d'être certain !

Il reste que résumer en quelques lignes un contrat de cinquante pages est chose difficile et conduit forcément à des omissions. Pour ceux que le sujet intéresse, le document complet est chargeable, entre autre, sur le site internet de la Sauvegarde de la Loire angevine.

## Voyage au cœur de la Loire

Du 30 juin au 8 juillet, SOS Loire Vivante, du Puy-en-Velay, organisait son deuxième voyage à bicyclette au cœur de la Loire en partant, cette année, d'Amboise pour rejoindre Donges, à l'aval de Nantes. Naturellement, la Sauvegarde de la Loire angevine a servi, en quelque sorte, de poisson pilote pour le cheminement de Montsoreau à Ingrandes. Malgré un temps souvent incertain, c'est un groupe de 25 cyclistes, en moyenne, qui a traversé le département ; groupe au sein duquel se trouvaient quatre membres d'associations allemandes travaillant sur l'Elbe. Tout au long de l'itinéraire des points remarquables ont retenu l'attention comme le panorama sur Saumur et la Loire, chemin des Moulins, la très belle église de Cunault, l'abbaye de Saint-Maure de Glanfeuil au pied de laquelle un bateau de Loire attendait les cyclistes pour les traverser jusqu'au camping de La Ménitrie. Une déception, cependant, avec le "Loire de lumière" qui devait embarquer cyclistes et vélos jusqu'à La Daguenière et qui a fait faux bond, au dernier moment.

La journée de repos, à Bouchemaine, a permis d'apprécier le site de la confluence, de goûter au vin de Savennières, d'apprécier cet autre joyau qu'est Béhuard et d'examiner, avec la LPO, le problème de la conservation des oiseaux liés au fleuve. La poursuite du voyage, toujours par le circuit Loire à vélo dans l'île de Chalennes, a permis de rallier le camping d'Ingrandes.

Ces quatre jours en Anjou ont permis aux voyageurs d'apprécier les paysages naturels et culturels qui se succèdent, de prendre connaissance des efforts de protection des grands sites, des dossiers qui s'enlisent, comme le réhaussement de la ligne d'eau d'étiage ou encore de certaines pollutions telles que les lentilles dans l'Authion dont la densité a pu être appréciée à satiété en cheminant des Ponts-de-Cé à Sainte Gemmes.

## Brèves

### Des exemples à suivre

Deux communes méritent d'être inscrites au tableau d'honneur. Il s'agit des Ponts-de-Cé et de Denée qui ont décidé de ne pas replanter de nouveaux peupliers après exploitation de deux plantations existantes.

Pour Les Ponts-de-Cé, il s'agit d'une plantation située entre la Levée de Belle Poule et la rive droite de la Loire, en amont du pont de la rocade. Les terrains ont été désouchés et remis en prairie naturelle et deviendront lieux de promenade et de découverte de la nature.

Pour Denée, il s'agit d'une plantation située en rive gauche du Louet qui a été aussi désouchée et sera remise en prairie naturelle plantée de frênes qui, un jour, deviendront têtards.

Très bonnes initiatives qui devraient servir d'exemple.

### Distinction de la fondation Ashoka

Lors d'une récente cérémonie à Paris, la Fondation Ashoka a récompensé six personnalités françaises, suisses ou belges qui se sont distingués par leur travail, leurs idées innovantes et leurs qualités entrepreneuriales. Parmi elles, Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante, vient d'être désigné "Senior fellow".

Cette désignation exprime la reconnaissance du travail professionnel et associatif accompli par le président de SOS Loire Vivante - ERN France et du potentiel de développement de ses actions en matière de préservation des fleuves d'Europe.

Félicitations, Roberto.

### Seuils du Fresne-sur-Loire

Lors de la dernière réunion du Comité technique de suivi, en décembre 2006, suite à une suggestion de la Sauvegarde de la Loire angevine, le principe de confier à des experts reconnus pour leur compétence et leur indépendance le soin de faire un premier bilan de cette expérimenta-

tion et de dégager des orientations pour l'avenir avait été retenu. Dans ce domaine, passer du principe à la réalité n'est pas toujours aisé mais c'est maintenant chose faite et tout donne à penser que cette évaluation sera effectuée durant le premier semestre 2008.

### Le remodelage des épis

Le rehaussement de la ligne d'eau d'étiage, par le remodelage expérimental des épis en aval du bec de Maine, aura eu le triste honneur de s'enliser (ou d'être enlisé?) pendant plus de cinq ans, sans motifs valables. Il est à nouveau retenu dans le nouveau Plan Loire et des prévisions budgétaires sont inscrites. Dans cet optique, il reste à Voie Navigable de France, maître d'ouvrage de ce projet, à adopter une démarche dynamique pour faire avancer ce dossier en rappelant que :

- un dossier d'autorisation de travaux doit être déposé et que, compte tenu des enjeux et des conséquences, le document d'incidences sur les milieux aquatiques ne doit pas être une simple formalité,
- une information de qualité doit être faite auprès des personnes concernées,
- une enquête publique doit être effectuée
- les travaux ne peuvent être réalisés qu'en période d'étiage,
- un suivi scientifique et technique doit être réalisé.

Nous attendons d'avoir connaissance du planning des opérations !.....

### Voilà un an.....

Voilà un an, le Secrétaire général de la Préfecture estimait pouvoir lancer l'enquête publique concernant l'Usine d'eau potable de l'agglomération vers le milieu de l'année 2007. Toujours rien, à croire que l'Agglo angevine fait preuve d'une inertie délibérée et que la Préfecture a la faiblesse de le tolérer. Tout cela est bien triste et peu exemplaire pour le citoyen.